

OFFRE D'ASSURANCE ET CATALOGUE DES PRESTATIONS

ATUPRI PROPOSE UNE OFFRE DE SANTÉ COMPLÈTE ET UN SERVICE PLUS ÉTENDU

ASSURANCE DE BASE

L'assurance obligatoire des soins (AOS) est une assurance de base qui, conformément à la volonté du législateur, couvre tous les résidents suisses. Atupri propose au total cinq modèles d'assurance de base (modèle standard et quatre modèles économiques). Les prestations servies sont identiques dans tous les modèles. Ces derniers se distinguent toutefois par le montant du rabais et le choix du médecin.

En optant pour un modèle économique et un niveau de franchise plus élevé, vous pouvez profiter de réductions de primes importantes et compléter les prestations servies par une assurance complémentaire utile (Mivita, Comforta ou Denta, p. ex.).

Standard: une liberté maximale

Vous bénéficiez de toutes les prestations et gardez la liberté de décider à qui vous vous adressez en cas de problème de santé. Cela explique que cette variante soit un rien plus chère que nos autres modèles économiques.

TelFirst: des conseils médicaux 24h/24

Vous pouvez réduire vos primes en téléphonant d'abord, pour tous vos problèmes de santé, à Medgate (24h/24 et 7j/7), un centre suisse de télémédecine, au +41 844 844 777. Le personnel médical de Medgate vous dirige ensuite vers un médecin, un hôpital ou un thérapeute de votre choix.

CareMed: 10 % de rabais de primes

Vous vous engagez simplement à consulter d'abord votre médecin de famille pour tout traitement médical. Le cas échéant, il vous dirigera vers un médecin spécialiste. En contrepartie de l'abandon du libre choix du médecin, vous bénéficiez d'un rabais de primes de 10 %.

HMO: jusqu'à 18 % de rabais de primes

Vous vous engagez simplement à consulter d'abord votre cabinet HMO1 pour tout traitement médical. Si cela se révèle nécessaire, d'autres traitements vous sont ensuite prodigués par un médecin spécialiste. En contrepartie, vous bénéficiez d'un rabais de primes pouvant aller jusqu'à 18 %.

¹ Vous trouverez des cabinets ou médecins HMO dans les cantons suivants: Appenzell RE, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Genève, Lucerne, Obwald, Saint-Gall, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Unterwald, Uri, Vaud, Zoug, Zurich

FlexCare: une combinaison attractive et avantageuse

Pour tout problème de santé, vous commencez par contacter le Centre de télémédecine (24h/24 et 7j/7) ou un Health Center affilié de Medgate et profitez ainsi d'un rabais de primes élevé. FlexCare est proposé dans les villes de Zurich, Berne² et Lucerne³ ainsi que, à partir de 2017, dans le canton de Bâle-Campagne⁴.

² Berne, Biel/Bienne, Bolligen, Bremgarten bei Bern, Evilard, Ittigen, Kirchlindach, Köniz, Muri bei Bern, Oberbalm, Ostermundigen, Stettlen, Vechigen, Wohlen bei Bern, Zollikofen

³ Ebikon, Emmen, Horw, Kriens, Lucerne

⁴ Aesch BL, Allschwil, Arlesheim, Biel-Benken, Binningen, Birsfelden, Bottmingen, Bubendorf, Ettingen, Frenkendorf, Füllinsdorf, Lausen, Liestal, Münchenstein, Muttenz, Oberwil BL, Pfeffingen, Pratteln, Reinach BL, Schönenbuch, Therwil

Types de prestations en fonction des assurances

Assurance obligatoire des soins (AOS)	Mivita								Comforta	Denta
	0-12	13-25	13-25	26-44	26-44	45-59	45-59	60 plus		
	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀		

TRAITEMENT AMBULATOIRE

Prestations de médecins et de chiropraticiens	●										
Physiothérapie, ergothérapie, logopédie	●										
Consultations pour diabétiques et diététiques	●										
Analyses (examens de laboratoire)	●										
Médicaments selon la liste des produits pharmaceutiques et spécialités avec tarif, génériques	●										
Médicaments non remboursables sauf liste de médicaments et de spécialités, sans liste «Produits pharmaceutiques à application spéciale»		●	●	●	●	●	●	●	●		
Allergie (intolérance aux protéines du lait de vache), préparations		●									
Soins à domicile (Spitex)	●										
Aide familiale					●	●	●	●	●		
Garde des enfants ⁴			●	●	●	●	●	●	●		
Soins «à domicile»										●	
Encadrement spécial, veille de nuit p.ex.										●	
Frais de transport (AOS: 50 %, max. CHF 500 par année civile)	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
Frais de sauvetage (AOS: 50 %, max. CHF 5'000 par année civile)	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
Soins dentaires en cas de maladies des dents	●										
Maladies des gencives et des mâchoires sans prestations légales oblig.		●	●	●							●
Soins dentaires généraux		●	●	●							●
Orthodontie (jusqu'à l'âge de 30 ans)		●	●	●							●
Lésions des dents par suite d'accidents	●	●	●	●							●
Prévention sanitaire, mesures prophylactiques											
- Examen du nouveau-né/enfant	●										
- Examen gynécologique (AOS: tous les 3 ans)	●		●		●		●		●		
- Examen de dépistage (check-up)	●		●	●	●	●	●	●	●		
- Vaccinations d'enfants (habituelles)	●										
- Vaccinations d'adultes (diphtérie, tétanos)	●										
- Vaccinations préventives (vacances et voyages p.ex.)		●	●	●	●	●	●	●	●		
Contraception, mesures			●		●						
Interventions plastiques											
- Correction opératoire pour oreilles décollées		●	●	●	●	●					
- Correction des cicatrices avec accord du médecin-conseil			●	●	●	●	●				
- Réduction mammaire BMI jusqu'à 30			●	●	●	●	●				
- Chute de cheveux					●	●	●				
- Épilation			●	●	●	●	●				
- Opération des tabliers adipeux avec accord du médecin-conseil				●	●	●	●	●			
Psychothérapie, non médicale, auprès de thérapeutes reconnus			●	●	●	●	●	●	●		
Déficits de développement		●									
Ligature					●	●	●	●			
Acupuncture par médecin avec formation supplémentaire	●										
Médecine alternative	● ¹	●	●	●	●	●	●	●	●		
Mesures de promotion de la santé dispensées par des fournisseurs de prestations reconnus par la caisse. Domaines: dos, fitness, grossesse et autres cours traitant de thèmes en rapport avec la santé			●	●	●	●	●	●	●		
Prévention et promotion de la santé à un âge avancé										●	
Surpoids, traitements		●	●	●	●	●	●	●	●		
Acné, diverses prestations			●	●							
Maternité											
- AOS: cours préparation à l'accouchement par des sages-femmes: CHF 100. Conseils pour l'allaitement par des sages-femmes/infirmières (max. 3 séances), examen de contrôle	●										
- Cours préparation à l'accouchement			●	●	●	●					
- Encadrement mère-enfant: lit pour enfant à l'hôpital pendant la 1 ^{re} année			●	●	●	●					
- Suivi grossesse: gymnastique du dos et du bassin, tire-lait			●	●	●	●					
- Accouchement à domicile: prestations de sage-femme			●	●	●	●					
- Analyses génétiques			●	●	●	●					
- Indemnité allaitement: après au moins dix semaines d'allaitement			●	●	●	●					
- Maison de naissance: frais de séjour			●	●	●	●					

Assurance obligatoire des soins (AOS)	Mivita								Comforta	Denta
	0-12	13-25	13-25	26-44	26-44	45-59	45-59	60 plus		
	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀		

TRAITEMENT AMBULATOIRE

Bébé nageur pendant la 1 ^{re} et 2 ^e année		●											
Massage bébé pendant la 1 ^{re} et 2 ^e année		●											
Moyens auxiliaires vue - Lunettes/lentilles de contact (Mivita): 50 %, CHF 300 au maximum par année civile		●	●	●	●	●	●	●	●	●			
Chirurgie des yeux au laser ⁴		●	●	●	●	●	●	●	●	●			
Moyens auxiliaires (LiMA) - Selon «Liste des moyens et appareils (LiMA)», p.ex.: béquilles, appareils de mesure pour diabétiques, appareils d'inhalation et de traitement respiratoire, matériel de pansement, bas à varices	●												
Moyens auxiliaires, autres - Supp. plantaires, souliers orthopéd., appareils acoustiques, appareils de mesure de la tension artérielle, verres de contact médicalement justifiés. Autres moyens auxiliaires selon le médecin-conseil		●	●	●	●	●	●	●	●	●			
Location de matériel médical		●	●	●	●	●	●	●	●	●			
Accident: couverture des frais de traitement	● ²	●	●	●	●	●	●	●	●	●			●
Traitements d'urgence lors d'un séjour temporaire à l'étranger	● ³	●	●	●	●	●	●	●	●	●			●
Voyages à l'étranger, diverses prestations		●	●	●	●	●	●	●	●	●			
Protection juridique des patients		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Stérilité, aide à la procréation par fécondation in vitro					●								
Troubles de l'érection, médicaments et moyens auxiliaires						●		●					

TRAITEMENT HOSPITALIER

Division commune de l'hôpital sous contrat du canton de domicile	●												
Couverture des frais à l'hôpital pour soins aigus selon tarifs reconnus par la caisse - Division commune en Suisse - Division demi-privée en Suisse - Division privée en Suisse - Opti, choix du confort à votre entrée à l'hôpital, avec participation aux coûts		●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●
Soins en EMS reconnus	●												
Lit de parents à l'hôpital		●											
Cures balnéaires - AOS: traitements dans un établissement thermal suisse selon tarif, conclu conventionnellement CHF 10/jour pendant un max. de 21 jours par année civile - Contribution journalière de cure - Contribution de cure supplémentaire	●				●	●	●	●	●	●		●	●
Cures de convalescence (traitements selon tarif conclu conventionnellement) - Contribution journalière de cure en établissements de cure reconnus - Contribution de cure supplémentaire en établissements de cure reconnus	●				●	●	●	●	●	●		●	●
Etranger: prestations hospitalières AOS en cas d'urgence lors de séjours temporaires	● ²	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●
Accident: couverture accident des frais de traitement	● ³	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●

¹ Médecine anthroposophique, thérapie médicamenteuse de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie médicale classique, phytothérapie.

² Recommandation: possibilité de bénéficié d'une exclusion pour les personnes exerçant une activité lucrative ou pour d'autre double assurance.

³ Est remboursé au maximum le double du montant des prestations qui seraient fournies en Suisse.

⁴ Seulement Mivita Extensa

ATTENTION

Les dispositions exactes sont définies dans les documents suivants

- Conditions d'assurance d'Atupri
- Hôpitaux répertoriés, restrictions lors du choix de l'hôpital/ prise en charge des frais
- Loi sur l'assurance-maladie (LAMal), ordonnances incluses
- Loi sur le contrat d'assurance (LCA)
- Mivita vous est proposée dans deux niveaux: Reala et Extensa
- Des données supplémentaires par type de prestation, soit sur les montants proportionnels et maximaux d'Atupri, figurent sur les brochures correspondantes par assurance et phase de la vie.

Maintenant, vous pouvez conclure votre assurance de base en ligne dans le calculateur de primes bien pratique: atupri.ch.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous ferons tout notre possible pour vous aider: +41 800 200 888.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Mivita – une formule qui s'adapte à la vie

La vie n'est que changement. Et il n'en va pas autrement de la santé: si, toute votre vie durant, vous devez faire attention à un certain nombre de besoins de santé, d'autres thèmes ne revêtent une importance que dans des phases précises de la vie. Mivita combine cette approche flexible avec des prestations concrètes taillées sur mesure pour votre phase de vie actuelle et s'y adaptant automatiquement. Avec cette solution intelligente, vous bénéficiez toujours d'une couverture d'assurance judicieuse et ne payez que pour les prestations dont vous avez besoin dans votre vie. Avec Mivita Reala et Mivita Extensa, vous avez le choix entre deux options offrant des paquets de prestations bien distincts.

LES PRESTATIONS MIVITA

Prestations générales

À de rares exceptions, les prestations sont servies tout au long de la vie, indépendamment de l'âge (phase de la vie) et du sexe.

Prestations spécifiques

Elles dépendent de l'âge (phase de la vie) et du sexe et s'adaptent automatiquement aux besoins de chaque phase de vie.

Denta – pour une dentition belle et saine

Un sourire éclatant et des dents saines sont l'expression d'une vraie joie de vivre. Pour autant, les traitements dentaires sont généralement très coûteux. Avec l'assurance complémentaire Denta, vous pouvez considérablement en réduire le coût. Cette assurance complémentaire pour les traitements dentaires et les corrections orthodontiques existe en deux niveaux et s'adresse aux assurés Mivita âgés de plus de 25 ans. Pour les enfants et les jeunes adultes jusqu'à l'âge de 25 ans inclus, Denta est déjà inclus dans Mivita. Il faut donc nécessairement avoir souscrit l'assurance complémentaire Mivita pour pouvoir contracter l'assurance Denta.

LES PRESTATIONS DENTA

après un délai de carence de 6 mois après la conclusion de l'assurance

Traitements dentaires généraux

Niveau 1: 60 %, max. CHF 500/année civile

Niveau 2: 60 %, max. CHF 1'000/année civile

Corrections orthodontiques

Niveau 1: 80 %, max. CHF 3'000/année civile

Niveau 2: 80 %, max. CHF 5'000/année civile

Traitements dentaires spéciaux

Nous remboursons les coûts des maladies des gencives et de la mâchoire qui ne sont pas couverts par l'assurance de base obligatoire.

Comforta – plus de confort à l'hôpital

Lorsque l'on est hospitalisé, on ne sait jamais si c'est pour une nuit ou pour un mois. Ainsi, pour que vous puissiez décider vous-même du niveau de confort de votre hébergement et des médecins qui vous soigneront, Comforta offre une couverture optimale. Avec Mivita, vous profitez déjà du libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse (hôpitaux répertoriés et conventionnés) mais uniquement en division commune. Pour un plus large choix de médecins spécialistes et encore davantage de confort, nous recommandons Comforta en complément à toute personne déjà couverte par l'assurance complémentaire Mivita.

LES NIVEAUX DE CONFORTA

Division semi-privée

Haut niveau de confort en cas d'hospitalisation en division semi-privée.

Division privée

Confort maximal en division privée.

Opti

Vous décidez, lors de votre admission à l'hôpital, du confort souhaité et avez le libre choix de votre médecin.

AUTRES SOLUTIONS D'ASSURANCE INTELLIGENTES D'ATUPRI

ADI – une couverture financière en cas d'accidents

En plus d'apporter énormément de souffrance, un accident fatal ou entraînant une invalidité cause aussi des soucis financiers imprévisibles. L'assurance de capital ADI vous permet de couvrir au moins les victimes d'un accident ou les survivants contre les conséquences financières.

Indemnités journalières – parce que l'on est jamais trop prudent

Une personne qui est dans l'impossibilité d'exercer son activité professionnelle pour cause de maladie ou d'accident s'expose à d'importantes pertes de salaire. Grâce à notre assurance d'indemnités journalières, vous pouvez vous couvrir contre ce risque et maintenir ainsi votre niveau de vie habituel.

Des questions? Nous vous conseillerons volontiers en personne au +41 800 200 888.